Nations Unies A/HRC/33/L.34

Assemblée générale

Distr. limitée
28 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Cuba, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du) : amendement au projet de résolution A/HRC/33/L.28

33/… Participation aux affaires publiques et politiques dans des conditions d'égalité

1. Paragraphe 8

Le paragraphe 8 *devrait se lire comme suit* :

8. *Prie* le Haut-Commissariat d'organiser un atelier intergouvernemental à composition non limitée d'une journée pour examiner les moyens les plus efficaces de combler les lacunes et de relever les défis dans la mise en œuvre des obligations internationales des États en ce qui concerne le droit de participer aux affaires publiques, tel qu'il est énoncé à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, d'établir un rapport succinct sur l'atelier et de le soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa trente-sixième session;

2. Paragraphes 9 et 10

Supprimer les paragraphes 9 et 10.

GE.16-16678 (F) 280916 280916

1616678

Merci de recycler